

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2025
Délibération n°7

L'An deux mille vingt-cinq, le six février à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le trente et un janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ;

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; Virginie JEANE à PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION AU CLUB DE VTT DES ECRINS POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRIAL

Dans le cadre du développement touristique, la commune souhaite soutenir les événements sportifs.

Le club de VTT des Écrins organisera en juin 2025, en collaboration avec la commune, les championnats de France de VTT Trial.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 60 000€.

Pour cela, il convient de définir les modalités du partenariat entre la commune et l'association qui supportera les charges financières liées à l'organisation de l'évènement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention de partenariat entre la commune et l'association ;
- **D'attribuer** une subvention de 36 000€ dont les modalités de versement sont définies dans la convention de partenariat ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales

La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

